

ROYAUME DU MAROC

---

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

PREMIERE CONFERENCE DES PARTIES A LA  
CONVENTION CADRE SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES

(Berlin du 28 mars au 7 avril 1995)

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT

Madame le Président.  
Honorables Ministres.  
Distingués Délégués.  
Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter au nom de la délégation du Royaume du Maroc et en mon nom personnel, nos vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de nos assises qui, sous votre conduite, marqueront les jalons décisifs de nos actions futures dans le domaine de l'Environnement.

J'adresse également mes félicitations à Son Excellence le Chancelier Helmut KOHL qui a honoré de sa présence cette première session des Parties à la Convention sur les changements climatiques, au cours de laquelle il a lancé un appel pathétique et responsable à l'humanité toute entière, afin de préserver notre Planète Terre.

Je saisis enfin cette occasion pour saluer l'initiative de la République Fédérale d'Allemagne d'abriter cette importante rencontre et la féliciter pour le grand soin qu'elle a su apporter à son organisation.

Madame le Président,  
Honorables Ministres et Délégués.

Le gouvernement du Royaume du Maroc porte un grand intérêt à la protection de l'environnement et au développement durable. Cette volonté politique a été clairement affichée lors du Sommet de Rio et dans tous les engagements internationaux relatifs au domaine. Elle a été en outre confirmée par la création dernièrement d'un ministère de l'Environnement à part entière.

Madame le Président.

Il y a bientôt trois ans que la Communauté Internationale face aux menaces sérieuses de réchauffement qui pèsent sur notre planète, a adopté la Convention sur les réchauffements climatiques dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Chaque pays, conformément aux principes de ladite Convention, à savoir la responsabilité commune mais différenciée des Etats, a mené des actions plus ou moins énergiques pour respecter les engagements pris lors du Sommet de la Terre.

Les effets du réchauffement climatique pourraient se faire lourdement sentir sur mon pays. L'augmentation de la température prévue par les modèles climatiques en cas d'élévation de la concentration du CO2 dans l'atmosphère, entraînerait une baisse inévitable du potentiel hydrique, d'où des conséquences sur les ressources en eau disponibles, sur la végétation, le sol et les écosystèmes en général.

Par ailleurs, l'impact possible de l'élévation du niveau des mers sur le développement du Maroc, pays à vocation maritime, est évident du fait que le littoral qui s'étend sur plus de 3500 km joue un rôle économique très important par le biais de la pêche, du tourisme et des échanges commerciaux.

Ainsi, et pour faire face à ces problèmes, le Maroc a toujours œuvré pour atténuer les effets de ces aléas climatiques, pris des dispositions pour s'y adapter et a mis en place des institutions pour le suivi et la surveillance de ce phénomène dont particulièrement:

- le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat qui regroupe les départements et acteurs concernés par les questions climatiques et dont l'animation est assurée par la Direction de la Météorologie Nationale.

Cette institution, conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Météorologie (O.M.M.), a largement développé son réseau de mesures, qui lui permet actuellement d'assurer le suivi de l'évolution des paramètres climatiques au niveau de toutes les régions du Maroc,

- le Centre Royal de Télédétection Spatiale, dont la principale prérogative est de promouvoir l'application des techniques de télédétection spatiale, notamment pour appréhender l'évolution climatique en rapport avec les changements d'occupation des sol,

- le Conseil National de l'Environnement, regroupant tous les départements et partenaires impliqués dans la gestion de l'environnement, constitue un organe consultatif et de coordination qui dispose des comités spécialisés, dont le Comité National de Lutte contre la Sécheresse et la Désertification.

En plus de ces mesures institutionnelles, le Maroc a mis en oeuvre des projets d'études et d'élaboration d'instruments juridiques et d'incitations économiques visant la diversification des sources d'énergie, sa gestion rationnelle et son économie et par conséquent la réduction des gaz à effet de serre.

Madame le Président.

Les efforts entrepris au niveau national ne peuvent être efficaces que lorsqu'ils s'insèrent dans un contexte plus large, régional et international. C'est pour cela que la coopération internationale revêt une grande importance du fait de l'universalité des grandes questions environnementales et du partage des responsabilités.

Le cas des changements climatiques dont les conséquences menacent l'équilibre planétaire, mérite davantage d'efforts et d'engagements de la part de la communauté internationale.

C'est pourquoi, les négociations entre pays industrialisés et pays en développement devraient se poursuivre pour définir et clarifier les conditions d'une coopération internationale efficace permettant aux pays en développement, l'acquisition et le transfert de nouvelles technologies écologiques et le renforcement de leurs capacités nationales afin de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre sans pour autant freiner leur développement.

Madame le Président.

Malgré toutes les actions menées par les différents états, force est de constater que les objectifs escomptés en 1992 ne sont pas encore atteints. C'est pour cette raison que la délégation marocaine appuie la recommandation des experts quant à la nécessité d'adopter un protocole spécifique qui établit des échéances de mise en oeuvre de la Convention et permet ainsi d'évaluer les impacts des politiques préconisés.

Cette démarche ne devrait pas être une occasion pour surseoir au respect des dispositions de la Convention et des engagements pris par l'humanité à Rio.

A cet effet, il y a lieu de rappeler à cette Honorable Assemblée que la Communauté internationale se doit de reconnaître aux pays en voie de développement, dont le Maroc, leur droit au développement et doit par conséquent leur porter aide et assistance afin de participer à cette oeuvre commune qu'est la protection de la Planète.

Cela ne veut pas dire que ces pays renient leur adhésion aux principes de la Convention. Cela signifie qu'ils ont des spécificités certaines et des obligations vis-à-vis de leurs populations actuelles et futures.

Madame le Président.

Concernant le mécanisme financier à mettre en place, nous pensons que le Fonds Global de l'Environnement ainsi que ses procédures d'éligibilité des projets ne peuvent pas constituer la solution "durable" pour la mise en oeuvre de la Convention. Il est à notre avis, nécessaire qu'une réflexion approfondie soit menée, au même titre que pour le Protocole, afin de parvenir à des propositions innovatrices garant de la réussite de nos engagements.

Madame le Président.

J'ose espérer que cette première session, tenue à Berlin, puisse dépasser les problèmes encore en suspens et constituer ainsi un jalon dans le processus de la préservation de notre planète.

Je vous remercie de votre attention.